

Syndicat National Force Ouvrière des **Cadres** des **Organismes Sociaux** 

## La lettre de

## La Michodière

N°11-2023 - 23 mars 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S Bruno Gasparini, Directeur Gérant

# CE N'EST PAS UNE ANOMALIE INSTITUTIONNELLE, MAIS PLUTÔT UN « RIP » À LA DÉMOCRATIE

Deux mois de débat inutile dans les deux chambres du parlement sur une loi certes aménagée, mais pas sur l'impact des seniors et des femmes actives ni sur les durées de cotisations et de départ. Deux mois de mouvements sociaux unanimes et ordonnés qui auront resserré les rangs du syndicalisme responsable et donné un espoir de démocratie sociale dans ce pays.

La retraite, c'est avant tout une affaire des travailleurs qui se font malheureusement spolier de leur pouvoir de décider s'agissant du maintien de leur pouvoir d'achat d'aujourd'hui et de leur salaire différé de demain.

Les éléments de langage ne passent pas : « une réforme indispensable ». En matière de démocratie, rien n'est indispensable, tout est débat, arbitrage et VOTE. Alors, la légalité de cette loi est institutionnellement recevable mais démocratiquement inacceptable.

En tant que citoyen, faut-il attendre le reste de l'année une éventuelle expression directe lors d'un possible RIP (référendum d'initiative partagée) tout aussi constitutionnel qu'un 49.3, mais certainement plus représentatif?

Que reste-t-il aux travailleurs pour maintenir leur expression démocratique ? C'est d'abord syndicalement la poursuite de la mobilisation sociale ce jeudi 23 mars.

Nous maintenons l'alternative du retrait dans l'optique de réformer autrement et aussi efficacement avec la justice, que les travailleurs, notamment seniors et femmes, sont toujours en droit de réclamer. Ce ne sont pas les foules et le peuple contre l'ordre et une « démocratie » présidentielle qui écrase jusqu'aux élus de la république. Le droit de grève et de manifester, c'est la liberté des travailleurs de disposer de leur outil de travail et de

#### **SOMMAIRE**

Page 1: Edito du SG

Ce n'est pas une anomalie institutionnelle mais plutôt un « RIP » à la démocratie

Page 2 : Réforme des retraites

La mobilisation continue Communiqué FO du 17 mars 2023

Page 3 : Réforme des

Tract Fédérations syndicales Protection sociale du 20 mars 2023

Page 4 : Flash Info Revalorisations du 21 mars 2023

Le SNFOCOS, le syndicat de la fiche de paie

Page 5 : SNFOCOS du Rhône AG du 14 mars 2023 SNFOCOS Loire AG du 15

**SNFOCOS CNAM** AG du 21 mars 2023

mars 2023

Page 6 : Elections CSE URSSAF PACA Résultats Elections CSE CARSAT Languedoc Roussillon

Pages 7 à 8 : Commission Aide aux aidants du 14 mars 2023 Dispositif d'aide aux aidants, de nouveaux droits encore confidentiels, qui gagnent à être connus CR du SNFOSOS

Page 8 : Agenda

négocier leur salaire et leurs salaires différés par les pensions de retraites. C'est aussi cela que nous défendons par la reconduction du mouvement social.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



## **RÉFORME DES RETRAITES**

### LA MOBILISATION CONTINUE **COMMUNIQUÉ FO DU 17 MARS 2023**



Contact:

fsouillot

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général Secrétariat général

@force-ouvriere.fr

**2** 01.40.52.86.01

### Communiqué de presse

#### Réforme des retraites : la mobilisation continue

Depuis la présentation du projet de réforme des retraites, FO, dans l'unité intersyndicale la plus large, a refusé le recul de l'âge légal de départ et l'allongement de la durée de cotisations et exigé le retrait du

Dès le 19 janvier, les mobilisations ont été puissantes, soutenues ultra majoritairement par la population.

FO, avec l'intersyndicale, n'a cessé d'interpeler l'exécutif afin qu'il entende le rejet massif de cette réforme, injuste et brutale. Le courrier des organisations syndicales et de jeunesse au président de la République lui demandant de les recevoir urgemment a été balayé d'un revers de main, avec comme alibi de laisser toute sa place au débat parlementaire.

Si le gouvernement n'a pas réussi à convaincre les parlementaires du soi-disant bien-fondé de sa réforme, c'est parce que les organisations syndicales ont fortement mobilisé et ont porté leurs arguments auprès d'eux, qu'elles en ont convaincu un nombre important. L'utilisation du 49-3 est bien la preuve de la faiblesse d'un gouvernement qui a choisi de passer en force au mépris de l'expression de toutes les organisations syndicales et du refus très majoritaire de la population.

mobilisation et la grève sont l'arme des travailleurs.

FO a pris ses responsabilités en appelant à la grève dès le 19 janvier, les 7 et 8 mars, et particulièrement les 15, 16 et 17 mars. FO soutient pleinement la mobilisation des salariés, dans l'unité d'action la plus large, qui se sont engagés dans les mouvements de grève, et encourage leur reconduction afin d'obtenir le retrait de ce projet de réforme.

Mobilisons-nous massivement par la grève, et le 23 mars nous ferons

FO a toujours mené cette bataille sociale en refusant toute récupération politique et appelle à continuer les mobilisations, dans le calme et la détermination qui ont toujours caractérisé ce mouvement. La

reculer le gouvernement.

Paris, le 17 mars 2023

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 http://www.force-ouvriere.fr

### **RÉFORME DES RETRAITES**



## TRACT FÉDÉRATIONS SYNDICALES PROTECTION SOCIALE DU 20 MARS 2023











### Pour le retrait de la réforme des retraites ! On continue et on ne lâche pas !

Après que le gouvernement ait ignoré pendant deux mois un mouvement social d'ampleur historique et martelé que la légitimité du texte se trouvait au Parlement, la journée du 16 mars 2023 a démontré qu'à l'Assemblée nationale non plus la réforme injuste et brutale MACRON/BORNE n'était pas majoritaire.

Sans majorité sociale (93 % des salariés rejettent cette réforme et 75 % de la population), sans majorité parlementaire, le gouvernement a décidé de passer en force par l'utilisation de l'article 49.3 de la constitution après avoir utilisé le 47.1 et le 44.3.

Le soir de l'annonce du recours au 49.3 des milliers de manifestants se sont spontanément mobilisés dans tout le pays pour exprimer leur colère.

La légitimité est du côté du mouvement social et des grévistes qui depuis des semaines, dans l'unité de toutes les organisations syndicales, œuvrent et agissent pour le retrait de la réforme des retraites.

## LA GREVE ET LA MOBILISATION SONT PLUS QUE JAMAIS LEGITIMES POUR OBTENIR LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DE CETTE REFORME!

Depuis des semaines, nous nous mobilisons par la grève et les manifestations dans le cadre de l'intersyndicale afin d'obtenir le retrait de cette réforme injuste. Les salariés de nombreux secteurs sont en grève et il faut maintenant que la mobilisation s'étende partout pour obtenir le retrait de cette réforme.

Tous ensemble par la grève et la mobilisation, nous pouvons y parvenir.

C'est pourquoi les Fédérations de la protection sociale appellent à amplifier la grève et à réunir des assemblées générales pour le décider.

Elles appellent à participer massivement à la grève du 23 mars et aux manifestations qui seront organisées partout dans le pays.

SI ON S'Y MET TOUS, LA REFORME NE PASSERA PAS!

Paris, le 20 mars 2023



#### FLASH INFO REVALORISATIONS DU 21 MARS 2023

#### LE SNFOCOS, LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE



## REVALORISATIONS

### LE SNFOCOS, LE SYNDICAT DE LA FICHE

#### **DE PAIE**

Depuis septembre 2022, le SNFOCOS a signé plusieurs accords de revalorisations qui, dans cette période d'inflation sans commune mesure, jouent favorablement sur le pouvoir d'achat des cadres de la Sécurité sociale.

Flash INFO POUVOIR D'ACHAT 21 MARS 2023





3,5 % d'augmentation de la valeur du point à compter du 1er octobre 2022

Soit un demi mois de salaire chaque année en plus pour tous





2 revalorisations de la valeur du titre restaurant dont la dernière en novembre dernier à effet au 1er janvier 2023

La part employeur, augmentée de 10 centimes, s'établit à 5,79 €

La valeur faciale du titre restaurant est de 9,65 €





la revalorisation de la prime de crèche qui passe de 8,57 € à 8,72 € par jour et par enfant au 1<sup>er</sup> janvier 2023





la « transposition » de la prime caduque des Directeurs Comptables et Financiers et des Fondés de pouvoir

#### Mais non entièrement satisfait, le SNFOCOS continue de revendiquer :

- une augmentation de 8% de la valeur du point pour l'année 2023 et du restant dû » 2022
- une enveloppe pour les 3 classifications équivalente à 4 points de RMPP hors cadre annuel

Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction, Rejoignez le SNFOCOS, un syndicat « qui compte et qui sait compter » !



f

www.snfocos.org - snfocos@snfocos.fr - 2 rue de la Michodière 75002 Paris - 01 47 42 31 23



## SNFOCOS DU RHÔNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MARS 2023

L'assemblée générale du Syndicat SNFOCOS du Rhône s'est tenue le 14 mars 2023 dans les locaux de l'Union Départementale en présence de Bruno Gasparini, notre Secrétaire Général. Ce moment placé sous le signe des

échanges et de la convivialité a été l'occasion d'accueillir de nouveaux adhérents et de faire un retour sur les sujets d'actualités. Ont ainsi été abordés le dossier des retraites sur lequel Philippe PIHET a pu apporter son expertise, un point d'information sur l'avancée des futures COG ainsi que les perspectives de négociation de la classification.

Nos collègues médecins des centres de santé ont également pu partager leurs craintes et interrogations liées au transfert des centres dentaires Lyonnais dans le périmètre des UGECAM. Les rapports d'activité et de trésorerie ainsi que la nouvelle composition du Bureau ont été adoptés à l'unanimité.



## SNFOCOS LOIRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2023

Le 15 mars 2023, pendant une journée de mobilisation autour de la réforme des retraites, le SNFOCOS Loire a reçu la visite de notre secrétaire général, Bruno Gasparini.

L'occasion pour lui de rencontrer les adhérents, dont certains sont des militants très expérimentés et d'autres des nouveaux venus, et d'évoquer les questions d'actualité et les préoccupations, qui sont nombreuses. Un bon moment d'échanges.



## **SNFOCOS CNAM**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 2023

Les adhérents du syndicat départemental SNFOCOS CNAM Paris se sont réunis en AG ordinaire aux côtés de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du

SNFOCOS, et de membres de la Délégation Régionale d'Ile de France (la DRIF).

Les camarades de la CNAM ont voté pour élire les membres du nouveau bureau de l'année 2023 :

- le camarade François Nader Secrétaire du syndicat départemental 104.
- le camarade Julius Kemme trésorier du syndicat départemental 104 et la camarade Houda Jemili comme trésorière adjointe.

Le Secrétaire Général du SNFOFOS a fait le point sur les sujets suivants :

- les mobilisations syndicales contre la réforme des retraites,
- les COG de la Sécurité sociale et leurs réductions d'effectifs,
- la revendication du SNFOCOS d'une revalorisation de 8% de la valeur du point pour l'année 2023 et du restant dû 2022.
- la classification et la réclamation du SNFOCOS d'une enveloppe pour les 3 classifications équivalente à 4 points de RMPP hors cadre annuel.

Toutes nos félicitations à nos camarades du SNFOCOS de la CNAM qui continuent d'œuvrer pour une qualité de vie au travail digne des efforts consentis par les agents de l'Etablissement Public.



## ÉLECTIONS CSE URSSAF PACA RÉSULTATS

Au cours du scrutin qui s'est déroulé du 8 au 14 mars 2023, les salariés ont largement renouvelé leur confiance au syndicat Force Ouvrière.

En remportant près de 72% des suffrages, Force Ouvrière progresse encore ! En ayant fait une liste unique avec la FEC, sur le collège Cadre, le nombre d'élus du SNFOCOS passe de 1 à 4.

#### Les élus SNFOCOS:

#### **Collège Cadres titulaires :**

- Sabrina BELNATO
- Céline ISNARDON

#### **Collège Cadres suppléants :**

- Jean-Philippe MUSSO
- Alexandra DEL MAGRO

Les élus Force Ouvrière au CSE sont conscients de leur responsabilité! Ils seront toujours présents pour assurer la gestion du CSE, et encore plus forts pour défendre les droits des salariés de l'Urssaf Paca.

Collège employés						
	Titulaires		Suppléants			
Inscrits	660					
Votants	479		476			
Blancs / nuls	17		16			
Exprimés	462		460			
FO	300 voix (64,94 %)	9 élus	297 voix (64,57 %)	9 élus		
CGT	151	4 élus	153	4 élus		
CFTC	11	aucun élu	10	aucun élu		

Collège cadres						
	Titulaires		Suppléants			
Inscrits	603					
Votants	449		446			
Blancs / nuls	22		26			
Exprimés	427		420			
FO	340 voix (79,63 %)	7 élus	339 voix (80,71 %)	7 élus		
CGT	77	1 élu	74	1 élus		
CFTC	10	aucun élu	7	aucun élu		

Un grand bravo à nos camarades du SNFOCOS pour ces résultats!

## ÉLECTIONS CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON RÉSULTATS

Six sièges cadres (3 titulaires et 3 suppléants) étaient à pourvoir (scrutin du 9 au 16 mars 2023) - 120 votants se sont exprimés sur 151 inscrits.

31 voix, le deuxième plus gros score sur quatre listes cadres en présence, ont permis d'élire nos camarades Jean Pierre Bartoli, titulaire, et Françoise Callet, suppléante, sur la liste SNFOCOS.

Un grand bravo à eux!



## COMMISSION AIDE AUX AIDANTS DU 14 MARS 2023

# DISPOSITIF D'AIDE AUX AIDANTS, DE NOUVEAUX DROITS ENCORE CONFIDENTIELS, QUI GAGNENT À ÊTRE CONNUS

#### COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Mardi 14 mars 2023 se tenait à l'UCANSS la première Commission de suivi de l'<u>accord relatif au déploiement</u> d'un dispositif de soutien aux salariés aidants des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Pour mémoire, ce texte a été signé le 13 juillet 2021 dernier par notre syndicat et l'ensemble des organisations syndicales représentatives. Il s'applique à partir du 1er janvier 2022 et pour une durée de trois ans (jusqu'au 31 décembre 2024). Il ouvre des droits nouveaux pour les salariés proches aidants et met en œuvre à leur destination un dispositif d'information, de sensibilisation et d'accompagnement.

Au regard des éléments financiers exposés au cours de cette commission, le constat que nous pouvons faire est un démarrage du dispositif timide avec une sous-utilisation de l'aide par les agents de l'Assurance maladie :

Un quart du budget de 2022 a été affecté aux dépenses, et encore, cela concerne pour une grande part la mise en place logistique permettant de faire connaître et conseiller sur les nouvelles prestations liées au dispositif (frais de communication, création du site web, organisations des plateformes téléphoniques, ...etc,...), toutes des charges que l'on devrait retrouver peu ou prou en 2023.

Si cette tendance de sous consommation se confirme en 2023, elle devrait inviter à pousser l'analyse plus en avant sur les raisons d'une sous-utilisation de l'aide par la population concernée (estimées à 1 agent sur 6), toute agent accompagnant un enfant - un adulte en situation de handicap, ou une personne en perte d'autonomie.

A ce stade, au regard de ce que nous constatons dans les organismes, persiste un déficit en communication (un simple sondage effectué à la volée dans nos services,- "connaissez-vous le nouveau dispositif d'aide aux aidants" -, permet d'en mesurer l'importance).

Nous appelons l'Ucanss à faire plus d'information auprès des salariés, comme par exemple à diffuser plus largement la plaquette "découvrez le dispositif proche aidant".

Par ailleurs, Il serait judicieux de voir comment endiguer le phénomène de non recours aux droits certainement important sur le sujet.

Dans ce prolongement, il serait possible de réfléchir à offrir un accompagnement plus généraliste permettant de répondre aux difficultés auxquelles ont à faire face les aidants dans leur parcours auprès de nombreux acteurs (CAF, CPAM, CNAV, CCAS, MDPH, département, ...). Il serait dommage qu'avec toutes les ressources humaines dont dispose en interne le réseau maladie, les agents de la sécu soient des cordonniers mal chaussés.

Le SNFOCOS prendra toute sa part dans ce nécessaire effort d'information et de conseil à destination des agents.

La délégation du SNFOCOS

Retrouvez tous nos articles sur la thématique "aide aux aidants"

Et les autres informations institutionnelles: Plaquette découvrez le dispositif proche aidant

Guide pratique "salariés"

Note technique Ucanss à destination des employeurs





https://guidelc.ucanss.fr/res/211217 LC028-21 Note technique aide aux aidants.pdf



### **POUR ADHÉRER AU SNFOCOS**

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur https://snfocos.org/adherer/

#### **AGENDA**

23 mars 2023 :

Délégation Régionale d'Ile de France du SNFOCOS

Mobilisation contre la réforme des retraites

28 mars 2023 : CPP Informaticiens

**29 mars 2023 :** CPP ADD

5 et 6 avril 2023 : Commission Exécutive du SNFOCOS à Marseille

#### **NOS PARTENAIRES**













